

# L'homme du jour Claude Gubler

Stéphane Sahuc

L'Humanité, 19 mai 2004

Claude Gubler, et les Éditions Plon ont gagné. La Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour l'interdiction, en 1996, de son livre sur la maladie de François Mitterrand dans lequel, notamment, il affirme que l'ancien président « n'était plus capable d'assumer ses fonctions » fin 1994. L'interdiction, du livre le Grand Secret - dans lequel Claude Gubler révélait également que l'ex-président avait longuement menti sur son état de santé - était légitime en référé, au lendemain de sa publication, ont cependant estimé les juges européens. Mais cette interdiction, ne se justifiait plus neuf mois plus tard, le 23 octobre 1996, au moment où le tribunal de grande instance de Paris l'a confirmée affirme la Cour européenne qui a condamné la France pour violation de l'article 10 de la convention

européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à la liberté d'expression.

Claude Gubler, médecin personnel du président Mitterrand pendant plus de douze ans, avait écopé de quatre mois d'emprisonnement avec sursis pour « violation du secret professionnel » et a dû verser 340 000 francs de dommages et intérêts. Il a également été radié de la Légion d'honneur et de l'ordre national du mérite. Le dernier coup d'éclat du docteur Gubler a été de vendre, l'an dernier, son fabuleux héritage des œuvres de Jean Arp, pour près de 9 millions d'euros. De quoi tenir jusqu'à la republication probable du Grand Secret, retiré des rayons en 48 heures, il avait été vendu dans ce laps de temps à près de 40 000 exemplaires.

Stéphane Sahuc